

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-042**

L'an deux mille vingt, le 9 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 3 février 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Budget Principal de la  
Communauté de Communes  
Affectation du résultat  
d'exploitation  
Année 2020

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Marie-Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET LACOMBE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Pascale BRACHET

Rapporteur : F. BOISSERIE

Vu la délibération n°2021-037 du Conseil de Communauté du 9 février 2021 approuvant le compte administratif principal de la Communauté de Communes ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré,

- **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget principal comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2021) .....**0,00 €**
- Affectation complémentaire en "réserves"  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2021) .....**563 631,50 €**
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002  
(report à nouveau créateur) .....**250 000,00 €**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210209-DC2021710060-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2021  
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication